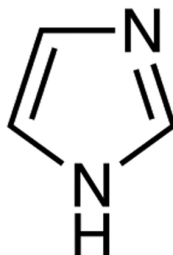


RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: IMIDAZOLE EXTRA PURE
N° Index	: 613-319-00-0
N° CE	: 206-019-2
N° CAS	: 288-32-4
Code du produit	: 04160
Type de produit	: Heterocyclic organic compound
Formule brute	: C3H4N2
Structure chimique	:



Synonymes : Glyoxaline, 1,3-Diazole, 1H-Imidazole

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Industrial;For professional use only
Utilisation de la substance/mélange	: Laboratory chemicals Fabrication de substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai
INDIA
T +91 22 6663 6663, F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com, www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C	H314
Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B	H360D
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

IMIDAZOLE EXTRA PURE

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H360D - Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage, des gants de protection.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Règlementation des pays nordiques

Danemark

Code MAL

: 00-3 (Executive Order No. 301 from 1993)

2.3. Autres dangers

Contains no PBT and/or vPvB substances $\geq 0.1\%$ assessed in accordance with REACH Annex XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance

: Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
IMIDAZOLE	N° CAS: 288-32-4 N° CE: 206-019-2 N° Index: 613-319-00-0	100

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général

: Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un médecin.

IMIDAZOLE EXTRA PURE

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après inhalation	: Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Éloigner le personnel superflu. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	---

IMIDAZOLE EXTRA PURE

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Using a clean shovel, put the material in a dry container and cover without compressing it.
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Quantités importantes: mettre les substances solides dans des conteneurs qui ferment. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle"".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

IMIDAZOLE EXTRA PURE

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Wear a mask

Protection des mains:

Gants de protection

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Porter un masque adéquat.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: White to off white.
Apparence	: Crystalline powder or crystals. écaille.
Masse moléculaire	: 68.08 g/mol
Odeur	: amine like.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 88 – 90 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 256 °C
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: 145 °C
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 9.5 – 11
Concentration de la solution de pH	: 5 %
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: 2.696 mPa·s at 100 °C

IMIDAZOLE EXTRA PURE

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Solubilité	: Eau: 663 g/l at 20 °C - Soluble in water Ethanol: Soluble Ether: Soluble Acétone: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: 0.02
Pression de vapeur	: 0.003 hPa at 20 °C
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1.03 g/cm ³
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: 2.35 (Air = 1)
Particle size	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau. pH: 9.5 – 11
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Assumed to cause serious eye damage pH: 9.5 – 11
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé

IMIDAZOLE EXTRA PURE

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

IMIDAZOLE EXTRA PURE (288-32-4)

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Before neutralisation, the product may represent a danger to aquatic organisms.
Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

IMIDAZOLE EXTRA PURE (288-32-4)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Dispose of contents/container in accordance with licensed collector's sorting instructions.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

IMIDAZOLE EXTRA PURE

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: UN 3263
N° ONU (IMDG)	: UN 3263
N° ONU (IATA)	: UN 3263
N° ONU (ADN)	: UN 3263
N° ONU (RID)	: UN 3263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Corrosive solid, basic, organic, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN)	: SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID)	: SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 3263 SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (IMIDAZOLE), 8, II, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 3263 SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, II
Description document de transport (IATA)	: UN 3263 Corrosive solid, basic, organic, n.o.s. (IMIDAZOLE), 8, II
Description document de transport (ADN)	: UN 3263 SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, II
Description document de transport (RID)	: UN 3263 SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8
Étiquettes de danger (IMDG)	: 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 8
Étiquettes de danger (IATA)	: 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 8
Étiquettes de danger (ADN)	: 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 8
---	-----

IMIDAZOLE EXTRA PURE

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Étiquettes de danger (RID) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'emballage (RID) : II

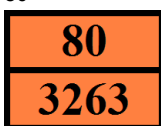
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C8
Dispositions spéciales (ADR) : 274
Quantités limitées (ADR) : 1kg
Quantités exceptées (ADR) : E2
Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B4
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33
Code-citerne (ADR) : SGAN, L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V11
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E
Code EAC : 2X

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274
Quantités limitées (IMDG) : 1 kg
Quantités exceptées (IMDG) : E2
Instructions d'emballage (IMDG) : P002
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B21, B4
Instructions pour citernes (IMDG) : T3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B
Catégorie de chargement (IMDG) : B
Tri (IMDG) : SGG18, SG35
Propriétés et observations (IMDG) : Reacts violently with acids. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.
N° GSMU : 154

IMIDAZOLE EXTRA PURE

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y844
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 5kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 859
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 15kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 863
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 50kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A3, A803
Code ERG (IATA)	: 8L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: C8
Dispositions spéciales (ADN)	: 274
Quantités limitées (ADN)	: 1 kg
Quantités exceptées (ADN)	: E2
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: C8
Dispositions spéciales (RID)	: 274
Quantités limitées (RID)	: 1kg
Quantités exceptées (RID)	: E2
Instructions d'emballage (RID)	: P002, IBC08
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: SGAN, L4BN
Catégorie de transport (RID)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W11
Colis express (RID)	: CE10
Numéro d'identification du danger (RID)	: 80

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur
30.	IMIDAZOLE EXTRA PURE

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

IMIDAZOLE EXTRA PURE

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

Dual-Use Regulation (428/2009)

Contains no substance subject to the COUNCIL REGULATION (EC) No 428/2009 of 5 May 2009 setting up a Community regime for the control of exports, transfer, brokering and transit of dual-use items.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

- Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification according to AwSV; N° ID 1448).
- Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV) : This product is subject to ChemVerbotsV Annex 2 Entry 1. The following requirements must be observed: authorization requirement (according to § 6 paragraph 1 sentence 1), basic requirements for carrying out the delivery (according to § 8 paragraph 1, 3 and 4), identification and documentation (according to § 9 paragraph 1 to 3) and exclusion of the shipping route (according to § 10).
- Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

Pays-Bas

- SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée
- SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée
- SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée
- SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée
- SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : IMIDAZOLE est listé

Danemark

- Code MAL : 00-3 (Executive Order No. 301 from 1993)
- Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ETA	Acute Toxicity Estimate

IMIDAZOLE EXTRA PURE

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
BOD	Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)
COD	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Derived Minimal Effect level
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Median effective concentration
EN	Norme européenne
CIRC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
CL50	Median lethal concentration
LD50	Median lethal dose
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC	No-Observed Adverse Effect Concentration
NOAEL	No-Observed Adverse Effect Level
NOEC	No-Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation for Economic Co-operation and Development
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistent Bioaccumulative Toxic
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Median Tolerance Limit
COV	Volatile Organic Compounds
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.O.S.	Not Otherwise Specified
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H360D	Peut nuire au fœtus.

IMIDAZOLE EXTRA PURE

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:

Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit